

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Adopté

N° DN532

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Chenevard, rapporteur

à l'amendement n° DN512 de M. Thiériot

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Au deuxième alinéa, substituer aux mots :

« augmentation du nombre de navires de premier rang en vue d'assurer les contrats opérationnels (trois frégates), »

les mots :

« format de la flotte de frégates de premier rang, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision sur la flotte de premier rang